Fiscalité provinciale

Nom	À qui	Admissibilité	Comment	Combien	Où
Crédit d'impôt pour soutien aux aînés	Personne aidéePersonne aidante	 Personnes âgées de plus de 69 ans au 31 décembre 2021 	 Versé automatiquement Diminué de 5 % du revenu qui dépasse 23 575 \$ (personne seule) ou 38 340 \$ (couple) 	Max 400 \$ (seul) ou 800 \$ (couple)	ligne 463
Montant pour déficience grave et prolongée	Personne aidéePersonne aidante	 Pour les personnes en perte d'autonomie La personne aidée reçoit au moins 2 fois/semaine de l'aide, pour au moins 14h OU elle est atteinte depuis 12 mois et plus Son atteinte limite les activités de la vie quotidienne 	 Faire remplir le formulaire TP- 752.0.14 par un médecin ou un.e ergothérapeute L'envoyer à Revenu Québec Crédit de 15 % 	3 492 \$ (2021)	ligne 376
Montant pour frais médicaux	Personne aidéePersonne aidante	 Pour les frais associés aux soins : médecins, médicaments, culottes d'incontinence, prothèses, résultats d'examens, etc. 	Les frais admissibles dépassent3% du revenu familial netCalculer 20 %	En fonction des dépenses	ligne 381
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	Personne aidéeConjoint.e	 Pour couvrir une partie des services de soins : frais d'aide à domicile : ménage, popote roulante, etc. Personnes de plus de 70 ans 	 Faire remplir le formulaire TPZ- 1029.MD.A « Attestation – Statut de personne non autonome » par un médecin Aussi disponible pour les personnes autonomes Crédit de 35 % 	 \$ admissible: 25 500 \$ (non autonomes); 19 500 \$ (autonomes). Le crédit est réduit de 3 % si le revenu familial > 60 135 \$ 	ligne 458

Fiscalité provinciale

Le Temps d'une *Pause*

Crédit d'impôt pour maintenir l'autonomie	Personne aidéeConjoint.e	 Pour les aménagements du domicile : frais d'achat, de location et d'installation d'accessoires pour l'hygiène, la mobilité et le confort Frais de séjour dans une unité transitoire : max 60 j. par séjour, sans limite de nombre de séjours Personnes de plus de 70 ans 	 Prouver les dépenses jusqu'au 31 décembre 20 % du total des frais 	250 \$ de franchise	ligne 462
Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel	Personne aidante	 Pour soutenir les personnes aidantes : service spécialisés pour les soins d'hygiène, la garde et la surveillance de la personne atteinte 	• Frais admissibles maximum de 5 200 \$	Max 1 560 \$	ligne 462
Crédit d'impôt pour aidant naturel	Personne aidante	 Personne de 18 ans ou plus touchée par une déficience grave et prolongée 	Montant fixe de 1266 \$ (0\$ s'il n'y a pas de cohabitation) + montant de 1266 \$ diminué de 16 % du revenu dépassant 22 460 \$	Max 2 532 \$	ligne 462
		Soutenir et cohabiter avec une personne de 70 ans ou plus	Montant fixe de 1 266 \$	1266\$	